



# TENDER AMENDMENT

**RETURN BIDS TO:**

Parks Canada Agency  
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300  
Calgary, AB T2P 3M3  
Bid Fax: (403) 292-4475

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

**Issuing Office:**

Parks Canada Agency  
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300  
Calgary, AB T2P 3M3

# MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Agence Parcs Canada  
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300,  
Calgary, AB T2P 3M3  
N° de télécopieur pour soumissions : (403) 292-4475

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Bureau de distribution :**

Agence Parcs Canada  
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300  
Calgary (AB) T2P 3M3

<b>Title:</b> Staff Housing Design – Waterton Lakes National Parks Conception du logement du personnel, Parc national du Canada des Lacs-Waterton		
<b>Solicitation No.: / N° de l'invitation :</b> 5P420-15-5067/A	<b>Amendment No.: / N° de modification de l'invitation :</b> 002	<b>Date:</b> June 18, 2015  <b>Date :</b> 18 juin 2015
<b>GETS Reference No.: / N° de référence de SEAG :</b> PW-15-00684664		
<b>Solicitation Closes: / L'invitation prend fin :</b>		
<b>At:</b> 02:00 PM	<b>On:</b> July 2, 2015	<b>Time Zone:</b> Mountain Daylight Time (MDT)
<b>À :</b> 14h00	<b>Le :</b> 2 juillet 2015	<b>Fuseau horaire :</b> Heure avancée des Rocheuses (HAR)
<b>Address Inquiries to: / Adresser toute demande de renseignements à :</b> Nicole Levesque-Welch		
<b>Telephone No.: / N° de téléphone :</b> (403) 292-4691	<b>Fax No.: / N° de télécopieur :</b> (403) 292-4475	<b>Email Address: / Courriel :</b> <a href="mailto:nicole.levesque-welch@pc.gc.ca">nicole.levesque-welch@pc.gc.ca</a>
<b>TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)</b>		
<b>Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>		
<b>Address - Adresse</b>		
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>		
<b>Title - Titre</b>		
<b>Signature</b>		<b>Date</b>



This amendment is being raised to present the minutes logged at the optional site visit that occurred on June 4, 2015 at 1:00pm MDT in Waterton Lakes National Park:

### **MEETING MINUTES FOR THE OPTIONAL SITE VISIT:**

#### **Jim**

- Introduction of Parks Canada Agency (PCA) team members.
- Nicole Levesque-Welch from the Calgary Procurement Office is unable to attend today. If you have any questions, please contact Nicole (contact details within tender document).

#### **Context:**

- o The Park has seasonal housing for 50 – 55 staff, and manager housing
- o Existing bunkhouse (seasonal housing) is coming down
- o PCA is looking inside the Community boundary for a solution
- o Staff Housing is key component in attracting and retaining staff at the management, emergency, and technical level. In addition, it is an operationally essential that PCA has capacity for increasing demand for the “seasonal” staff (from April to end of September)
- o A number of the single-family (cottage) lots could be re-zoned, others not
- o PCA also have a number of institutional properties which are zoned appropriately for staff housing

#### **PCA Vision for Staff Housing:**

1. Notwithstanding the need to have housing for managerial and technical staff, the priority for the project is to ensure PCA meet the “seasonal” staff accommodation needs.
2. Must avoid any type of barracks/townhouse-type dwellings
  - o want to create staff housing that seamlessly fits with town when complete
  - o looking for creative, innovative design
  - o design must respect the heritage character of the community
  - o design must meet PCA Architectural Guidelines
  - o design must conform to the Waterton Community Land Use Directive.

#### **Project Phasing:**

- very tight timeline for the project to be completed, particularly in year 1. (feasibility/conceptual planning and detailed design stages)
- September 2015:
  - o PCA must have some form of conceptual options designs/artists renderings/schematics to ensure that PCA has the opportunity to undertake stakeholder information sessions; *if PCA does not meet the September 5<sup>th</sup> 2015 long weekend goal*, opportunity for face-to-face engagement with key stakeholders may be lost until next May, which may set the project back 6 months. PCA can do winter consultations, but it is not as effective as meeting face-to-face.



### Schedule:

- Detailed Design schedule as per Request for Proposal (RFP)
- 100 % drawings/specifications/tender preparation complete by January 15<sup>th</sup> 2016
- Phase One Construction
  - o Start construction 2016/17
- Phase Two Construction
  - o Continue construction 2017/18
- Overall a three-year project that could stretch to four years depending on the legal challenges of re-zoning.
- It's an ambitious schedule, but PCA is okay with that, and will amend cash flow as needed.

### **Community context:**

#### Context:

- Waterton is a small, geographically-bounded community, deeply loved by cottagers and visitors alike. Many cottagers have histories in the community stretching back to the 1920s, and so have a strong attachment to and personal investment in this community. In addition, virtually all of our 400-thousand plus visitors a year come to the town.
- The requirement for staff housing is significant
  - o At present PCA has 55 beds in shared accommodation for seasonal staff
    - This complement of staff is critical to PCA's operations

#### Community Plan:

- This document is tabled in the House of Commons, so unlike community plans for other places like Calgary and Lethbridge, for example, it's very difficult to amend. It was completed in 2000, and there is no pressure or interest to reopen it.
- It is available online; a Google search will bring up the PCA address with a link to it.

#### Bunkhouse:

- This contains 31 beds. It will be demolished and the beds will relocate to the new staff housing in town.

#### Zoning: (Land-Use District Map handed out – page 59 of the Community Plan)

- Legislation requires that PCA has a Community Plan
- Community Plan defines permitted and discretionary uses
- Staff housing is not permitted on cottage lots but is permitted on institutional and commercial lots
- PCA owns a number of lots in town, some contiguous, some not, some with appropriate zoning, some not.

### **Question & Answers:**

**QUESTION:** Does re-zoning have to go to the House of Parliament?

**ANSWER:** There are two schools of thought on that: the first being that yes, zoning is part of the Community Plan, and so all zoning has to be approved through that mechanism; the second is that the Minister can spot-rezone, and that is what PCA has hoping can happen here. There is a strong group in the community that probably doesn't want to see staff housing in town, so where it's situated is critical to how they will receive it.



**QUESTION:** Can you identify that group?

**ANSWER:** Yes, and PCA knows this project is one that PCA will have to sell to that group. The way to mitigate is via seamless, sensitive housing design. Also important to mention that some of the concerns are legitimate – a lot of money is invested in the cottages here.

**Stephen:**

Copyright issue: On Page 6 of Project Brief:

- Under section 3.2.1.5, PCA has asked consultant to grant the right to use the drawings to modify buildings.
- After internal discussions, realised that copyright remaining with architect is insufficient for PCA's needs.
- PCA will now require architect and consultant team to turn over copyright after design.
- PCA will require design documents in both pdf and original software formats (AutoCAD and word) so PCA can work with drawings and amend as needed.

**QUESTION:** Is the intention to use it for other locations or to limit use of it to this location?

**ANSWER:** Not sure about the locations yet.

**QUESTION:** So if you wanted to use that exact same design, you'd come back to the architect or you'd just use the design?

**ANSWER:** PCA might use the exact same design because there is no way for PCA to award the contract to the original consultants for future projects. If PCA has a satisfactory design, PCA will use that design and hire new consultant to modify building to suit new locations.

**QUESTION:** My concern is that original design Architect's liability respect for future new buildings.

**ANSWER:** It should not be an issue as PCA will contract a new consultant team for any future buildings, and the new consultant team will take on the professional liability and responsibility for the new future buildings.

**QUESTION:** So we'd just be turning over the AutoCAD file, not the professional seal?

**ANSWER:** Yes, correct, PCA doesn't even need the title block.

**QUESTION:** But you're also asking architects to relinquish any compensation for future use of their design.

**ANSWER:** Yes, so factor that into the price.

**QUESTION:** Very difficult to factor in – the design could be used once, or 100 times.

**ANSWER:** Original design consultants are looking for a comfort level with regard to liability and design. In terms of liability, it's not an issue. In terms of design, PCA is not a developer; PCA is not going to duplicate the design 100 times across the country; the process for PCA to award contract is complicated with many restrictions and PCA doesn't have the financial wherewithal or luxury of applying the design too many times.

**QUESTION:** Is there a Hazmat consultant on board for bunkhouse? If we are going to demolish any other staff housing, will a hazmat consultant be required for them?

**ANSWER:** No, currently PCA does not have Hazmat consultant on board. PCA is aware that asbestos is in the bunkhouse, also a bat species, the Brown Bat, which is protected under the Species at Risk Act. When the consultants do the design, PCA has to find another bat home – PCA cannot displace them. Also, it's reasonable to assume that asbestos is likely to be in other existing staff housing buildings which may require disposal. So yes, hazmat consultant services will be required.



**QUESTION:** Will that (hazmat) be subcontracted through architect or PCA?

**ANSWER:** Yes, Project Brief includes hazmat consultant; PCA doesn't want to be involved and wants a cradle-to-grave project submission and delivery with the consultant to manage it all. It is identified on page 10, the additional services; Bunkhouse is included. The other buildings are depending on the consultant's proposed options, and it can be handled by a change order later on to add the services, because now no one don't know how many buildings should be included plus PCA needs heritage materials assessment before the project can move on.

**QUESTION:** Difficult to ascertain in budget with so many variables.

**ANSWER:** PCA has a project budget of \$7.6 Million that would include everything, hard and soft costs.

**QUESTION:** What is your construction estimate?

**ANSWER:** \$5.5 Million.

**QUESTION:** Clarify the Brown Bats situation: is PCA paying for new bat housing?

**ANSWER:** Bats are a Species at Risk, so protected under legislation; it's PCA's legal responsibility to work out an appropriate strategy for their protection; it's PCA's job to determine where the new bat house will be sited, the size, and the materials used.

**QUESTION:** But PCA will look after that?

**ANSWER:** Yes, PCA will look after that, but need the consultants to be aware of. Next year, before construction, PCA will have strategy. The key is to have a new bat home before bunkhouse teardown.

**QUESTION:** Is there a Staff Housing Study that will be incorporated into the design?

**ANSWER:** There is a 2011 'draft' Staff Housing Study, some of which may be incorporated into this project.

**QUESTION:** Consultant decision timeline?

**ANSWER:** July 2nd is the consultant submission closing date. PCA will convene an evaluation team and PCA anticipate submission evaluations taking 3-4 days. PCA's objective is to have the evaluation complete and expected a contract to be awarded by July 13th, 2015.

**QUESTION:** Will a program for the functional spaces be provided then? The size of rooms, outdoor space, and laundry rooms?

**ANSWER:** Yes, PCA can have something for the consultants regarding the minimal functional requirements; coming from the bylaws, and from the Community Plan. PCA will provide to and work with the awarded consultant.

**QUESTION:** Will there be a distinction between the managerial level and the seasonal level housing?

**ANSWER:** This staff housing project is not geared towards managers, but to seasonal staff.

**QUESTION:** So to clarify, the functional requirements will be uniform. No family suite, etc.

**ANSWER:** Yes, that's correct. PCA needs to provide staff housing for the 12 to 16 week peak period that PCA have to meet. Staff are starting their seasons earlier these days and finishing later.

**QUESTION:** What kind of staff retention levels do you have?

**ANSWER:** Pretty good.

## **END OF MEETING: FIELD TRIP BEGINS**

Clarification on bunkhouse foundation. PCA will provide detail.



Copy of Land Use Directive Map will be attached and form part of the addendum.

Site service information at compound and around the demolition of the bunkhouse will be provided by PCA to the awarded consultant if the information is available.

Parking requirement, as per Land-Use Directive (2 parking stalls for 3 beds).

***All other terms and conditions remain the same.***



La présente modification vise à présenter le compte-rendu de la réunion sur la visite facultative des lieux qui a eu lieu le 4 juin 2015 HAR au Parc national du Canada des Lacs-Waterton :

## **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION SUR LA VISITE FACULTATIVE DES LIEUX :**

### **Jim**

- Présentation des membres de l'équipe de l'Agence Parcs Canada (APC)
- Nicole Levesque-Welch, Bureau de l'approvisionnement de Calgary, n'a pu assister à la réunion d'aujourd'hui. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Nicole Levesque-Welch (dont les coordonnées figurent dans le dossier d'appel d'offres).

### **Contexte**

- o Le parc offre des habitations saisonnières à 50 à 55 employés et des logements aux gestionnaires;
- o Le pavillon-dortoir actuel (habitations saisonnières) va être démoli;
- o L'APC cherche une solution sur le territoire de la collectivité;
- o Les logements des employés constituent un élément clé pour attirer et maintenir en poste certains employés spécialisés en gestion, en urgences et membres du personnel technique. En outre, pour pouvoir fonctionner, l'APC doit pouvoir compter sur un nombre accru d'employés « saisonniers » (d'avril à fin septembre);
- o Le zonage pourrait être changé pour plusieurs lots de maisons unifamiliales (chalets), et pas pour d'autres;
- o L'APC possède aussi de nombreuses propriétés institutionnelles dont le zonage convient pour l'hébergement d'employés.

### **Vision de l'APC pour l'offre de logement du personnel**

1. Indépendamment de la nécessité de disposer de logements pour des employés administratifs et techniques, le projet vise avant tout à permettre à l'APC de répondre aux besoins d'hébergement « saisonnier » du personnel.
2. Il doit éviter tout type de logement de type baraquement ou maison en rangée;
  - o il doit créer des logements pour employés qui, une fois achevés, s'accordent harmonieusement à la ville;
  - o rechercher d'une conception créative et novatrice;
  - o sa conception doit respecter le caractère patrimonial de la collectivité;
  - o sa conception doit respecter les lignes directrices de l'APC en matière d'architecture;
  - o sa conception doit être conforme à la Directive d'aménagement du territoire de la communauté de Waterton.

### **Échelonnement du projet**

- Échéancier très serré pour l'achèvement du projet, en particulier la première année (faisabilité/planification conceptuelle et phases de conception détaillées);
- Septembre 2015 :
  - o L'APC doit avoir certaines formes de conceptions/de croquis d'artistes/d'esquisses d'options conceptuelles pour s'assurer qu'elle peut entreprendre des séances d'information des parties prenantes; *si l'APC ne respecte pas l'objectif fixé pour la longue fin de semaine du 5 septembre 2015, les possibilités de rencontres en personne entre les parties prenantes pourraient ne pas avoir lieu avant mai 2016, ce*



qui pourrait retarder le projet de 6 mois. L'APC peut organiser des consultations en hiver, mais elles ne seront pas aussi efficaces que les entretiens en personne.

### Échéancier

- Calendrier détaillé de la conception, conformément à la Demande de propositions (DP);
- La préparation des dessins/spécifications/de la soumission doit être terminée à 100 % d'ici le 15 janvier 2016;
- Première phase de construction :
  - o Date du chantier : 2016-2017
- Deuxième phase de construction :
  - o Poursuite de la construction : 2017/18
- Dans l'ensemble, un projet de trois ans susceptible de s'étendre sur quatre ans, selon les enjeux juridiques liés au changement de zonage;
- Il s'agit d'un échéancier ambitieux, mais l'APC n'y voit pas d'inconvénient et modifiera le flux de trésorerie au besoin.

### **Contexte communautaire**

#### Contexte

- Waterton est une petite collectivité délimitée géographiquement et très prisée des visiteurs tout comme des propriétaires de chalets. Ces derniers sont nombreux à avoir une histoire qui remonte aux années 1920, à avoir noué de solides liens avec la communauté et à s'être investis personnellement. Par ailleurs, la quasi totalité de nos 400 000 visiteurs par an vont faire un tour en ville.
- Les besoins en logement du personnel sont importants.
  - o À l'heure actuelle, l'APC offre à ses employés saisonniers 55 lits dans des locaux partagés.
    - Ce complément de personnel est essentiel aux activités de l'APC.

#### Plan communautaire

- Le présent document est déposé à la Chambre des communes, aussi s'avère-t-il très difficile de le modifier, contrairement aux plans communautaires visant d'autres endroits, tels que Calgary et Lethbridge. Il a été achevé en 2000, et personne n'a manifesté son intérêt ou ni exercé de pressions pour le rouvrir.
- Il est disponible en ligne; une recherche sur Google permet de trouver l'adresse de l'APC, ainsi qu'un lien vers le document.

#### Pavillon-dortoir

- Il contient 31 lits. Il sera démolit et les lits seront réinstallés dans les nouvelles habitations du personnel en ville.

#### Zonage : (Une carte de l'aménagement du territoire sera remise – page 59 du Plan communautaire)

- Conformément à la législation, l'APC est tenue de disposer d'un plan communautaire;
- Ce plan communautaire définit les utilisations autorisées et discrétionnaires;
- S'il n'est pas autorisé dans les chalets, le logement du personnel l'est sur les terrains institutionnels et commerciaux;
- L'APC possède plusieurs terrains en ville, dont certains sont contigus, et d'autres ne le sont pas, et dont le zonage est approprié pour certains, mais pas pour d'autres.



## QUESTIONS ET RÉPONSES :

**QUESTION :** Le changement de zonage doit-il être soumis à la Chambre des communes?

**RÉPONSE :** Il existe deux courants d'opinion à ce propos : selon le premier, oui, le zonage fait partie du Plan communautaire et doit donc être entièrement approuvé au moyen de ce mécanisme; selon le deuxième, le ministre peut modifier le zonage d'un endroit, ce que l'APC espère voir se produire dans le cas présent. Ceci dit, un groupe déterminé de la communauté ne veut probablement pas de logement du personnel en ville, d'où l'importance de l'emplacement pour qu'il soit accepté.

**QUESTION :** Pouvez-vous identifier ce groupe?

**RÉPONSE :** Oui, et l'APC sait qu'elle va devoir vendre ce projet à ce groupe. La façon de régler ce problème est de concevoir des logements adaptés et harmonieux. Il faut également mentionner que certaines des préoccupations sont légitimes : les gens investissent beaucoup d'argent dans les chalets de la région.

**Stephen :**

Question liée au droit d'auteur : Sur la page 6 de l'Énoncé de projet :

- À l'article 3.2.1.5, l'APC a demandé à l'expert-conseil de lui accorder le droit d'utiliser les dessins pour modifier les bâtiments.
- Après des discussions internes, l'APC s'est rendu compte que le droit d'auteur conservé par l'architecte était insuffisant pour répondre aux besoins de l'APC.
- L'APC demandera désormais à l'équipe d'architectes et d'experts-conseil de lui céder les droits d'auteur après la phase de conception.
- L'APC exigera les documents de l'avant-projet dans le format pdf et dans les formats du logiciel original (AutoCAD et Word), de façon à ce qu'elle puisse travailler avec les dessins et apporter des modifications, au besoin.

**QUESTION :** L'intention de l'utiliser vise-t-elle d'autres emplacements ou seulement celui-ci?

**RÉPONSE :** Les emplacements n'ont pas encore été définis.

**QUESTION :** Autrement dit, si vous vouliez utiliser exactement ce même dessin, vous tourneriez-vous vers le même architecte ou vous contenteriez-vous d'utiliser le dessin?

**RÉPONSE :** L'APC utiliserait probablement le même dessin, car elle n'envisage pas d'adjuger ce contrat aux experts-conseils originaux dans le cadre de projets futurs. Si l'APC trouve le dessin satisfaisant, elle s'en servira et retiendra les services d'un nouvel expert-conseil pour modifier le bâtiment de façon à ce qu'il convienne aux nouveaux emplacements.

**QUESTION :** Ce qui me préoccupe, c'est le respect, par l'architecte, des responsabilités liées au dessin original pour les bâtiments futurs.

**RÉPONSE :** Cela ne devrait pas constituer un problème, puisque l'APC attribuera le marché de tout nouveau bâtiment à une nouvelle équipe d'experts-conseils, qui devra assumer la responsabilité professionnelle pour tout nouveau bâtiment.

**QUESTION :** Donc, il nous faut juste remettre le fichier AutoCAD, mais pas le sceau professionnel?

**RÉPONSE :** Oui, exactement; l'APC n'a même pas besoin du bloc de titre.

**QUESTION :** Mais vous demandez également aux architectes de renoncer à toute compensation pour l'utilisation ultérieure de leur dessin.

**RÉPONSE :** Oui; il faut donc en tenir compte dans le prix.



**QUESTION** : C'est très difficile à intégrer – le dessin pourrait être utilisé une ou cent fois.

**RÉPONSE** : Les experts-conseils du dessin original cherchent un niveau de confort en ce qui a trait aux responsabilités et au dessin. Pour ce qui est de la responsabilité, il n'y a pas de problème. Sur le plan du dessin, l'APC n'est pas un promoteur; l'APC n'entend pas reproduire le dessin une centaine de fois à l'échelle du pays; comme elle comprend de nombreuses restrictions, la procédure d'octroi du marché est compliquée pour l'APC, qui n'a ni les ressources financières nécessaires, ni la latitude pour utiliser le dessin trop souvent.

**QUESTION** : Un expert-conseil en matières dangereuses est-il inclus pour le pavillon-dortoir? Si nous allons démolir tout autre logement du personnel, exigera-t-on un expert-conseil en matières dangereuses?

**RÉPONSE** : Non, l'APC ne dispose pas d'expert-conseil en matières dangereuses pour le moment. L'APC sait qu'il y a de l'amiante dans le pavillon-dortoir, ainsi qu'une espèce de chauve-souris, la chauve-souris brune, qui est protégée en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. Lorsque les experts-conseils réaliseront le projet, l'APC devra trouver un autre habitat pour cette espèce; elle ne pourra pas les déplacer. En outre, on peut raisonnablement supposer qu'il y a de l'amiante dans d'autres immeubles à logement du personnel, dont il faudra se débarrasser. Oui, des services d'experts-conseils en matières dangereuses seront donc nécessaires.

**QUESTION** : Cet expert-conseil (en matières dangereuses) sera-t-il sous-traité par l'architecte ou l'APC?

**RÉPONSE** : Oui, l'Énoncé de projet inclut un expert-conseil en matières dangereuses; l'APC ne veut pas être impliqué et veut que la soumission et la livraison du projet final soit entièrement gérée par l'expert-conseil. C'est indiqué en page 10, services additionnels; le pavillon-dortoir est inclus. Les autres bâtiments dépendent des options proposées par l'expert-conseil et peuvent être traités dans le cadre d'une autorisation de modification ultérieure visant à ajouter les services; en effet, pour le moment, l'APC ignore le nombre exact de bâtiments à inclure et doit évaluer les éléments du patrimoine avant que le projet n'aille de l'avant.

**QUESTION** : Il est difficile de définir un budget avec autant de variables.

**RÉPONSE** : L'APC a prévu un budget de 7,6 millions de dollars pour le projet, qui inclut tout, les coûts essentiels et les coûts accessoires.

**QUESTION** : Quel est le devis de la construction?

**RÉPONSE** : 5,5 millions de dollars.

**QUESTION** : Préciser la situation des chauves-souris brunes : l'APC paye-t-elle pour un nouvel abri pour les chauves-souris?

**RÉPONSE** : Les chauves-souris sont des espèces menacées et protégées à ce titre par la législation; l'APC est donc légalement tenue de trouver une stratégie appropriée pour assurer leur protection; il lui appartient de déterminer l'emplacement et la taille du nouvel abri des chauves-souris, ainsi que les matériaux employés.

**QUESTION** : C'est donc l'APC qui va s'en occuper?

**RÉPONSE** : Oui, l'APC va s'en occuper, mais les experts-conseils doivent être au courant. L'APC aura une stratégie l'année prochaine, avant la construction. L'essentiel consiste à disposer d'un nouvel abri pour les chauves-souris avant la démolition du pavillon-dortoir.

**QUESTION** : La conception contiendra-t-elle un étude sur le logement du personnel?

**RÉPONSE** : Il existe un projet d'étude sur le logement du personnel, qui date de 2011, et dont une partie pourrait être incorporée au projet.



**QUESTION** : Quelle est la date limite de la décision visant l'expert-conseil ?

**RÉPONSE** : La date de clôture de la soumission visant le consultant est le 2 juillet. L'APC conviera l'équipe d'évaluation et estime que cette dernière devrait avoir besoin de trois ou quatre jours pour évaluer les dossiers. L'APC s'attend à ce que l'évaluation soit terminée et qu'un contrat soit octroyé d'ici le 13 juillet 2015.

**QUESTION** : L'APC fournira-t-elle ensuite un programme pour les espaces fonctionnels? les superficies des chambres, des espaces extérieurs et des buanderies?

**RÉPONSE** : Oui, l'APC peut remettre aux experts-conseils des informations sur les besoins fonctionnels minimaux, tirés des règlements municipaux et du plan communautaire. L'APC les fournira à l'expert-conseil retenu et collaborera avec lui.

**QUESTION** : Y aura-t-il une distinction entre les logements réservés aux gestionnaires et ceux réservés au personnel saisonnier?

**RÉPONSE** : Ce projet de logement du personnel ne vise pas les gestionnaires, mais le personnel saisonnier.

**QUESTION** : Pour être plus précis, les besoins fonctionnels seront uniformes. Il n'y aura aucune suite familiale, etc.

**RÉPONSE** : Oui, c'est exact. L'APC doit offrir des logements au personnel pour la haute saison de 12 à 16 semaines que l'APC doit couvrir. Aujourd'hui, le personnel débute ses saisons plus tôt et les termine plus tard.

**QUESTION** : Quels niveaux de maintien en poste du personnel avez-vous?

**RÉPONSE** : Ils sont assez bons.

#### **FIN DE LA RÉUNION : DÉBUT DE LA VISITE DES LIEUX**

Explications sur les fondations du pavillon-dortoir. L'APC fournira des précisions.

Un exemplaire de la carte des directives sur l'aménagement du territoire sera joint et fera partie de l'annexe.

L'APC remettra à l'expert-conseil retenu des informations sur les services sur le site et autour du chantier de démolition du pavillon-dortoir, si elles sont disponibles.

Des places de stationnement sont nécessaires, conformément à la Directive sur l'aménagement du territoire (2 places de stationnement pour trois lits).

***Tous les autres termes et conditions resteront inchangés***